

4 FÉVRIER 2008



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 4 février 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-02-053 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 février 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-02-054 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 21 janvier 2008

## 4 FÉVRIER 2008

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2008-02-055 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de janvier 2008

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2008-02-056 4.1 Nomination du maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2008

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure)
- 2008-02-057 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-42-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure)
- 2008-02-058 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-42-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure)

### **6. RÈGLEMENTS**

- 2008-02-059 6.1 Adoption du règlement numéro 943-01-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 943-2007 sur la tarification de l'exercice 2008 afin d'ajouter un tarif concernant les terrains de soccer et d'abroger un article relativement aux installations septiques
- 2008-02-060 6.2 Adoption du règlement numéro 944-01-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 944-2007 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008 afin d'ajouter un règlement soumis à la taxe spéciale

## 4 FÉVRIER 2008

2008-02-061 6.3 Adoption du règlement numéro 945-2008 intitulé : Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité

2008-02-062 6.4 Adoption du règlement numéro 946-2008 intitulé : Règlement relatif à la conversion d'immeubles en copropriété divisée

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

#### 7.1 **TRÉSORERIE**

2008-02-063 7.1.1 Allocation d'un budget pour fins de subventions à différents organismes sociaux

2008-02-064 7.1.2 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est

2008-02-065 7.1.3 Adoption des amendements budgétaires au 31 janvier 2008

#### 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

#### 7.3 **URBANISME**

2008-02-066 7.3.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture (1319, chemin de Gaspé)

2008-02-067 7.3.2 Acquisition du fonds de la rue des Berges et d'une partie de la rue des Moulins ainsi que de sentiers au projet des Boisés Adams

#### 7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

#### 7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2008-02-068 7.5.1 Subvention au Club d'âge d'or du secteur Adamsville

2008-02-070 7.5.2 Demande d'aide de financement au Pacte rural pour le projet de théâtre d'été 2008 au Centre culturel St-John

2008-02-069 7.5.3 Organisation d'un théâtre d'été pour 2008 au Centre culturel St-John

#### 7.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### 7.7 **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

#### 4 FÉVRIER 2008

#### 8. **DIVERS**

- 2008-02-071 8.1 Commandite de la Ville de Bromont pour le Gala Génération Avenir au Château Bromont le 22 mars 2008
- 2008-02-072 8.2 Subvention de la Ville de Bromont pour le Fonds d'appréciation du primaire Davignon

#### 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- N.M. 9.2 Ajustement du salaire du personnel cadre de la Ville de Bromont pour l'année 2008
- 2008-02-077 9.3 Permanence de Madame Amélie Vincelette au poste de policière
- 2008-02-074 9.4 Lettre d'entente entre la Ville de Bromont et le Syndicat des employés municipaux (CSN) concernant le statut de Monsieur Martin Lefebvre Auger
- 2008-02-075 9.5 Changement de classe de Monsieur Frédéric Tremblay
- 2008-02-076 9.6 Permanence de Monsieur Francis Turgeon à titre d'homme d'entretien des loisirs
- 2008-02-073 9.7 Nomination d'un sergent superviseur au Service de police
- 2008-02-078 9.8 Nomination de Madame Lyne Trudel au poste de secrétaire administrative de la Gestion du territoire
- 2008-02-079 9.9 Abolition du poste « opérateur à l'usine d'épuration » et création d'un poste « responsable de la signalisation » et d'un poste « technicien en assainissement et suivi de l'exploitation des réseaux »

#### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la MRC de la Haute-Yamaska tenue le 16 janvier 2008
- N.M. 10.2 Dépôt des rapports de dépenses électorales pour l'année 2006 et 2007
- N.M. 10.3 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de la famille de Bromont tenue le 18 décembre 2007

## 4 FÉVRIER 2008

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| N.M.        | 10.4       | Dépôt d'une résolution de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi relativement à un accroissement du partenariat avec la Ville de Bromont |
| N.M.        | 10.5       | Dépôt d'une correspondance de Loisir et Sport Montérégie concernant un Plan de développement en loisir et en sport                                       |
| N.M.        | 10.6       | Dépôt d'une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement à une demande de permis au Bar Billard Bromont                |
| N.M.        | 10.7       | Dépôt d'une lettre de la mairesse adressée à tous les citoyens concernant la Campagne de financement de la Maison Au Diapason                            |
|             | <b>11.</b> | <b><u>VARIA</u></b>  |
| 2008-02-080 | 11.1       | Triple Coupe du monde de vélo de montagne 2008 ;   |
| 2008-02-081 | 11.2       | Embauche de Madame Francine Huneault au poste de commis des comptes à payer et à la taxation.  |
|             | <b>12.</b> | <b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>   |
| 2008-02-082 | <b>13.</b> | <b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>   |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-053**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 février 2008 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 9.2 est reporté à une séance subséquente ;
- Les sujets 7.5.2 et 7.5.3 sont inversés ;
- Les sujets 9.3 et 9.7 sont aussi inversés ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
  - 11.1 Triple Coupe du monde de vélo de montagne 2008 ;
  - 11.2 Embauche de Madame Francine Huneault au poste de commis des comptes à payer et à la taxation.

**ADOPTÉ**

**2008-02-054**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 21 JANVIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 21 janvier 2008.

**ADOPTÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-055**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
JANVIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2008 au montant de  
**DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT  
CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS**  
(**2 172 159,96 \$**), à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE JANVIER 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de  
construction du mois de janvier 2008. Le montant des permis émis durant le  
mois de janvier 2008 se chiffre à **DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-  
VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS** (**2 887 510 \$**).

**2008-02-056**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS,  
AVRIL, MAI ET JUIN 2008**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé pour les mois de mars,  
avril, mai et juin 2008 ;

**4 FÉVRIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2008.

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE  
H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS  
POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS  
DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE)**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure).

**2008-02-057**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-42-2008  
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À  
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y  
AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN  
MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ  
(RUE BONAVENTURE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;



**4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-42-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE).

**ADOPTÉ**

**2008-02-058**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-42-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-02-057 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-42-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-42-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE).

**ADOPTÉ**

**2008-02-059**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 943-01-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007 SUR  
LA TARIFICATION DE L'EXERCICE 2008 AFIN D'AJOUTER UN  
TARIF CONCERNANT LES TERRAINS DE SOCCER ET D'ABROGER  
UN ARTICLE RELATIVEMENT AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-041 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-01-2008 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le règlement numéro 943-01-2008 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE 2008 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LES TERRAINS DE SOCCER ET D'ABROGER UN ARTICLE RELATIVEMENT AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES.

**ADOPTÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-060**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 944-01-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA  
TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR  
L'ANNÉE 2008 AFIN D'AJOUTER UN RÈGLEMENT SOUMIS À LA  
TAXE SPÉCIALE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-042 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 944-01-2008 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 944-01-2008 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2008 AFIN D'AJOUTER UN RÈGLEMENT SOUMIS À LA TAXE SPÉCIALE.

**ADOPTÉ**

**2008-02-061**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES  
DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER  
LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-043 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 945-2008 ;

**4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le règlement numéro 945-2008 intitulé **RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ.**

**ADOPTÉ**

**2008-02-062**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 946-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT RELATIF À LA CONVERSION D'IMMEUBLES EN  
COPROPRIÉTÉ DIVISE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-044 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 946-2008 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 946-2008 intitulé **RÈGLEMENT RELATIF À LA CONVERSION D'IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE.**

**ADOPTÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-063**

**ALLOCATION D'UN BUDGET POUR FINS DE SUBVENTIONS À  
DIFFÉRENTS ORGANISMES SOCIAUX**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire conserver un budget discrétionnaire pour autoriser des subventions ou des dons à être versés à des organismes, soit une somme maximale de DIX MILLE DOLLARS (10 000\$) pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le budget autorisé en 2008 ne permet pas de respecter les engagements envers les différents organismes ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles au niveau du surplus anticipé des opérations courantes de 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à créer, pour l'année 2008, un budget pour des subventions à être versées à différents organismes, d'un montant de **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)**.

D'autoriser le financement de cette dépense à même le surplus anticipé des opérations courantes de l'année 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-02-064**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE  
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST**

ATTENDU QUE membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est, exercice financier 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telles que soumises, les prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est, exercice financier 2008.

**4 FÉVRIER 2008**

D'autoriser le trésorier à payer la quote-part de la Ville de Bromont, d'un montant de **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000 \$)**, en quatre (4) versements, pour l'année 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-02-065**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 JANVIER  
2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2008.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2008-02-066**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC VISANT  
L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (1319,  
CHEMIN DE GASPÉ)**

ATTENDU QUE « Ferme R.S. Choinière s.e.n.c. » est propriétaire des lots 2 929 219, 2 929 231 et 2 929 235 du cadastre rénové du Québec, soit le 1319, chemin de Gaspé;

#### 4 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE la propriété du 1319, chemin de Gaspé est localisée à l'intérieur des limites de l'aire protégée par la *Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec* (LPTAAQ);

ATTENDU QUE l'on retrouve sur une partie du lot 2 929 219, les bâtiments agricoles voués à l'élevage (porcs) et au remisage des équipements agricoles ainsi qu'une résidence utilisée par l'exploitant agricole;

ATTENDU QU'outre les activités d'élevage qui sont exercées en milieu clos, l'exploitant agricole utilise environ 50% de la superficie du lot 2 929 219 pour la culture (fourrage, maïs) et le reste du lot est constitué de boisés;

ATTENDU QUE l'exploitant agricole exploite la partie 2 929 231 située au « Sud » du ruisseau « Beaver Meadow » pour la culture (fourrage, maïs);

ATTENDU QUE la partie du lot 2 929 231 située au « Nord » du ruisseau « Beaver Meadow » ainsi que le lot 2 929 235 ont été exploités à des fins non agricole (gravière) et ce, bien avant l'entrée en vigueur de la *Loi visant la protection des aires et activités agricole du Québec*;

ATTENDU QUE le prélèvement de gravier aurait été exercé de manière sporadique depuis les dernières années et que le requérant émet l'intention de ne plus opérer la gravière;

ATTENDU QUE le site de l'exploitation est situé près de la bande riveraine du ruisseau « Beaver Meadow » et que l'état des lieux peut avoir plus ou moins d'effets directs avec le milieu écologique du cours d'eau;

ATTENDU QUE la partie du lot 2929 231 située au « Nord » du ruisseau « Beaver Meadow » et visée par la présente demande ne présente pas actuellement (tant au point de vue qualité des sols que caractéristiques du relief) un milieu favorable à des usages agricoles;

ATTENDU QUE le milieu environnant se caractérise par un boisé mature sur un relief montagneux;

ATTENDU QUE le demandeur veut remettre en valeur la partie du lot 2 929 231 anciennement exploitée à titre de gravière;

ATTENDU QU'un rapport préparé par Monsieur Daniel Labbé, agronome, démontre que compte tenu de l'état des lieux, l'autorisation visant à permettre les travaux de remblai permettrait de restaurer adéquatement le site et permettrait la revitalisation adéquate des lieux pour des fins agricoles et forestières, tout en stabilisant un site sensible situé à proximité immédiate d'un cours d'eau important et tributaire de la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE compte tenu de la superficie du site et des quantités de remblais requis pour permettre la restauration du site, en référence des contraintes agronomiques, la demande d'autorisation serait d'une durée de cinq (5) ans (à partir de l'obtention des permis requis);

**4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à fournir sur demande, un rapport agronomique attestant la conformité des travaux à l'expiration de la période de cinq (5) ans (à partir de l'obtention des permis requis);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de « Ferme R.S. Choinière s.e.n.c. » pour l'autorisation à une fin autre qu'agricole (soit d'autoriser les travaux de remblais et de restauration) pour la partie du lot 2 929 231 située au « Nord » du ruisseau « Beaver Meadow », auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

**ADOPTÉ**

**2008-02-067**

**ACQUISITION DU FONDS DE LA RUE DES BERGES ET D'UNE  
PARTIE DE LA RUE DES MOULINS AINSI QUE DE SENTIERS AU  
PROJET DES BOISÉS ADAMS**

ATTENDU QUE LES BOISÉS ADAMS INC., propriétaire du projet domiciliaire dont fait partie les rues des Moulins et des Berges, a satisfait aux exigences du protocole d'entente et de la réglementation municipale touchant la confection des rues ;

ATTENDU QU'une autre exigence du protocole d'entente stipulait la vente de terrains pour fins de parc en prévision d'y construire une piste multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Les Boisés Adams inc., les lots 3 167 146, 3 167 153, 3 484 779, 3 885 457 et 3 974 782, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement, pour les trois (3) premiers lots, la rue des Moulins, et les deux (2) derniers lots, la rue des Berges.

QUE le coût d'achat de l'emprise de ces rues s'élève à **UN DOLLAR (1,00 \$)**.



#### **4 FÉVRIER 2008**

QUE Ville de Bromont acquière de Les Boisés Adams inc., les lots 3 484 773, 3 484 785 et 3 974 781, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant certains sentiers du projet domiciliaire.

QUE ces sentiers sont cédés afin de satisfaire les besoins de l'article 16 et suivants du Règlement de lotissement de Ville de Bromont, portant le numéro 877-2003, correspondant aux dispositions relatives aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

**ADOPTÉ**

#### **2008-02-068**

##### **SUBVENTION AU CLUB D'ÂGE D'OR DU SECTEUR ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Club d'Âge d'Or du secteur Adamsville et l'ensemble des associations utilisant le sous-sol de l'église St-Vincent-Ferrier, adhèrent aux objectifs et à la mission de la Ville en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne dispose pas de locaux dans le secteur Adamsville afin de tenir des activités socio-culturelles ou socio-communautaires;

ATTENDU QUE ces organismes demandent une aide financière pour la location du sous-sol de l'église Saint-Vincent-Ferrier;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder au Club de l'Âge d'Or du secteur Adamsville, pour le bénéfice de l'ensemble des associations utilisant le sous-sol de l'Église St-Vincent-Ferrier, une subvention de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** pour l'année 2008.

**ADOPTÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-069**

**ORGANISATION D'UN THÉÂTRE D'ÉTÉ POUR 2008 AU CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE le Comité de la culture de Bromont, en tant qu'organisme sans but lucratif, souhaite être producteur d'un théâtre d'été au Centre culturel St-John à l'été 2008;

ATTENDU QUE ce projet est en accord avec toutes les orientations de la politique culturelle et a pour but de répondre à l'objectif de développement de diffusion culturelle du Centre culturel St-John à Bromont;

ATTENDU QUE pour démarrer le projet, le Comité de la culture de Bromont doit effectuer des dépenses initiales de base de l'ordre de NEUF MILLE DOLLARS (9000\$);

ATTENDU QUE le Comité de la culture de Bromont n'a pas actuellement les fonds nécessaires pour garantir ces dépenses;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder au Comité de la culture de Bromont le privilège d'organiser le théâtre d'été 2008 au Centre culturel St-John.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Ronald Caron, à signer une entente entre la Ville de Bromont et le Comité de la culture de Bromont pour le projet de théâtre d'été 2008.

D'autoriser le Comité de la culture de Bromont à engendrer des dépenses jusqu'à un maximum de **NEUF MILLE DOLLARS (9000\$)** et d'offrir cette garantie en cas de non fonctionnement du projet, afin de payer les dépenses de base initiales engendrées par le démarrage du projet.

**ADOPTÉ**

**2008-02-070**

**DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT AU PACTE RURAL POUR LE PROJET DE THÉÂTRE D'ÉTÉ 2008 AU CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE pour le projet de théâtre d'été 2008, certains équipements doivent être achetés pour le Centre culturel St-John ;

**4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE les équipements achetés demeureront la propriété de la Ville de Bromont et serviront pour le Centre culturel St-John ;

ATTENDU QUE la présentation d'un projet est envisagée auprès du Pacte rural de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Yamaska pour l'achat de ces équipements ;

ATTENDU QUE le Centre local de développement (CLD) de la Haute-Yamaska responsable du programme, demande une résolution du Conseil municipal autorisant la présentation d'un projet au Pacte rural, ainsi que le nom du répondant ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Bromont à présenter un projet au Pacte rural afin d'obtenir une aide financière pour l'achat d'équipements pour le projet de théâtre d'été 2008 au Centre culturel St-John.

DE nommer Madame Annick Moreau, l'agente de développement (culture et vie communautaire), comme répondante pour la présentation de ce projet.

**ADOPTÉ**

**2008-02-071**

**COMMANDITE DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE GALA  
GÉNÉRATION AVENIR AU CHÂTEAU BROMONT LE 22 MARS 2008**

ATTENDU QUE l'organisme Génération Avenir organise un Gala qui aura lieu le 22 mars 2008 au Château Bromont ;

ATTENDU QUE la mission de cet organisme est d'offrir un support technique et social aux jeunes entrepreneurs et employés de la région, par la diffusion d'information, de formation et d'activités ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager ces jeunes entrepreneurs, particulièrement ceux oeuvrant ou provenant de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

DE verser la somme de **CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (575 \$)**, à l'organisme Génération Avenir, à titre de commanditaire, pour la soirée de Gala qui se tiendra le 22 mars prochain au Château Bromont.

**ADOPTÉ**

**2008-02-072**

**SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE FONDS  
D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON**

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est toujours un sujet de préoccupation important dans notre société ;

ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1994, le Fonds d'appréciation du primaire Davignon a consacré toutes ses activités à la valorisation de l'effort chez l'élève du primaire car ils sont persuadés que la promotion de l'effort constitue une arme efficace contre le décrochage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Richard Joyal, à payer **DEUX CENT DOLLARS (200,00 \$)** à l'organisme à but non lucratif Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon, à titre de subvention de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**4 FÉVRIER 2008**

**N.M.**

**AJUSTEMENT DU SALAIRE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE  
DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2008**

Le sujet 9.2 est reporté à une séance subséquente.

**2008-02-073**

**NOMINATION D'UN SERGENT SUPERVISEUR AU SERVICE DE  
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville se doit de se conformer aux exigences de la Loi 19 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, tel que prévu à la convention collective en vigueur à l'article 6.03, la Ville doit avoir au sein de l'équipe de la police, un 4<sup>ème</sup> poste de sergent superviseur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

ATTENDU QUE tel que le prévoit la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, des examens de promotion ont eu lieu afin de vérifier par des examens et épreuves les aptitudes et qualifications des candidats en collaboration avec l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QUE le candidat ayant réussi les examens et ayant eu les résultats les plus élevés est Monsieur Dany Breault ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Dany Breault dans les fonctions de sergent superviseur et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, au salaire prévu selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2008-02-074**

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE  
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT LE  
STATUT DE MONSIEUR MARTIN LEFEBVRE AUGER**

**4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente entre la Ville de Bromont et le Syndicat des employés municipaux (CSN) relativement au statut de Monsieur Martin Lefebvre Auger ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul , à signer ladite lettre d'entente.

**ADOPTÉ**

**2008-02-075**

**CHANGEMENT DE CLASSE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC TREMBLAY**

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Tremblay occupe le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment depuis sa permanence ;

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Tremblay, tout au long de l'année, doit effectuer les mêmes tâches que l'inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU QUE le changement de classe de Monsieur Tremblay a été accepté par le conseil dans le budget 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Frédéric Tremblay inspecteur en bâtiment, classe 1, an 3, selon la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-02-076**

**PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS TURGEON À TITRE  
D'HOMME D'ENTRETIEN DES LOISIRS**

ATTENDU QUE Monsieur Francis Turgeon travaille à l'aréna, à titre d'homme d'entretien, depuis le 11 septembre 2006 en tant qu'employé surnuméraire et ce, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**4 FÉVRIER 2008**

ATTENDU QUE la permanence de Monsieur Turgeon a été acceptée par le Conseil dans le budget 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Monsieur Francis Turgeon sa permanence et ainsi le statut d'homme d'entretien des loisirs, classe 6, an 2, selon la convention collective des syndiqués bleus blancs de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-02-077**

**PERMANENCE DE MADAME AMÉLIE VINCELETTE AU POSTE DE  
POLICIÈRE**

ATTENDU QU'un poste de policier patrouilleur permanent est à combler, suite à la nomination de Monsieur Dany Breault à la fonction de sergent superviseur ;

ATTENDU QUE Madame Amélie Vincelette est à l'emploi du service de police de la Ville de Bromont depuis le 29 juillet 2005 dans la fonction de policière surnuméraire ;

ATTENDU QUE Madame Vincelette a complété, tel que le prévoit la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, à la satisfaction du directeur de police, une période d'essai de mille neuf cent soixante-cinq (1965) heures ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Madame Amélie Vincelette employée régulière et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, au salaire prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-073**

**NOMINATION D'UN SERGENT SUPERVISEUR AU SERVICE DE  
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville se doit de se conformer aux exigences de la Loi 19 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, tel que prévu à la convention collective en vigueur à l'article 6.03, la Ville doit avoir au sein de l'équipe de la police, un 4<sup>ème</sup> poste de sergent superviseur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

ATTENDU QUE tel que le prévoit la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, des examens de promotion ont eu lieu afin de vérifier par des examens et épreuves les aptitudes et qualifications des candidats en collaboration avec l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QUE le candidat ayant réussi les examens et ayant eu les résultats les plus élevés est Monsieur Dany Breault ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Dany Breault dans les fonctions de sergent superviseur et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, au salaire prévu selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2008-02-078**

**NOMINATION DE MADAME LYNE TRUDEL AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE suite à la demande de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, le conseil a accepté au budget 2008, de créer un poste permanent à temps plein de secrétaire administrative de la gestion du territoire ;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur, et que Madame Lyne Trudel a posé sa candidature ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



**4 FÉVRIER 2008**

QUE Madame Lyne Trudel soit nommée au poste de secrétaire administrative de la gestion du territoire, au taux de la classe 2, employés de bureau, de la convention collective en vigueur, à compter du 18 février 2008.

Madame Lyne Trudel aura droit à une période d'essai de familiarisation de soixante (60) jours, selon l'article 16.06 de la convention collective.

**ADOPTÉ**

**2008-02-079**

**ABOLITION DU POSTE « OPÉRATEUR À L'USINE D'ÉPURATION »  
ET CRÉATION D'UN POSTE « RESPONSABLE DE LA  
SIGNALISATION » ET D'UN POSTE « TECHNICIEN EN  
ASSAINISSEMENT ET SUIVI DE L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX »**

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire a proposé une réorganisation d'un poste de travail et la création de nouveaux postes afin d'assurer un suivi rigoureux des responsabilités municipales tant au niveau de la gestion des eaux sanitaires que de la signalisation routière et de chantier ;

ATTENDU QUE ladite réorganisation était planifiée dans le cadre du budget d'opérations de l'année 2008 ;

ATTENDU QUE ladite réorganisation exige, tel que prévu dans la convention collective, des avis préalables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser le syndicat des employés municipaux de Bromont ainsi que les employés concernés que :

- Le poste d'opérateur de l'usine d'épuration sera aboli ;
- Un poste de responsable de la signalisation sera créé au service des travaux publics ;
- Un poste de technicien en assainissement et suivi de l'exploitation des réseaux sera créé au service de la gestion des eaux.

D'autoriser l'affichage interne des deux (2) postes créés afin de les combler le plus tôt possible.

**ADOPTÉ**

**4 FÉVRIER 2008**

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 16  
JANVIER 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance régulière du conseil de la MRC de la Haute-Yamaska tenue le 16 janvier 2008.

**N.M.**

**DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES POUR  
L'ANNÉE 2006 ET 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de s rapports de dépenses électorales pour l'année 2006 et 2007.

**N.M.**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE  
LA FAMILLE DE BROMONT TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du comité de la famille de Bromont tenue le 18 décembre 2007.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI RELATIVEMENT À UN  
ACCROISSEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE  
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution de la MRC de Brome-Missisquoi relativement à un accroissement du partenariat avec la Ville de Bromont.

**4 FÉVRIER 2008**

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LOISIR ET SPORT  
MONTÉRÉGIE CONCERNANT UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN  
LOISIR ET EN SPORT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de Loisir et Sport Montérégie concernant un Plan de développement en loisir et en sport.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES  
COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE  
DEMANDE DE PERMIS AU BAR BILLARD BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement à une demande de permis au Bar Billard Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA MAIRESSE ADRESSÉE À TOUS LES  
CITOYENS CONCERNANT LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE  
LA MAISON AU DIAPASON**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la mairesse adressée à tous les citoyens concernant la campagne de financement de la Maison Au Diapason.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** se retire de son siège.

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-080**

**TRIPLE COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE 2008**

ATTENDU l'attribution de l'organisation d'une étape de la Coupe du monde (triple) de vélo de montagne du 1<sup>er</sup> au 3 août 2008 ;

ATTENDU QUE les attentes de l'Union Cycliste Internationale sont que la Ville s'engage à combler un déficit dû à l'Organisation d'une Coupe du monde ;

ATTENDU QUE ce déficit ne doit pas excéder CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est engagé par la résolution numéro 2007-08-463 à accorder cette garantie financière ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ne possède pas dans son budget les sommes requises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à « Le Tour de la montagne de Bromont » une garantie financière d'un montant maximum de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)**, dont les modalités sont définies dans l'entente.

DE verser la somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** à Le Tour de la montagne de Bromont, à titre de subvention de la Ville de Bromont, pour la triple Coupe du monde de vélo de montagne 2008, dont les modalités sont définies dans l'entente.

D'assurer à « Le Tour de la montagne de Bromont » l'appui de la Sûreté municipale pour effectuer la circulation lors de l'événement.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'autoriser le trésorier à disposer à même le surplus accumulé d'une somme n'excédant pas CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$).

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville une entente entre le Ville de Bromont et Le Tour de la montagne de Bromont suite à l'exécution de toutes obligations décrites dans cette entente.

**ADOPTÉ**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** réintègre son siège.

**4 FÉVRIER 2008**

**2008-02-081**

**EMBAUCHE DE MADAME FRANCINE HUNEULT À TITRE DE  
COMMIS AUX COMPTES PAYABLES ET À LA TAXATION**

ATTENDU QUE Madame Lyne Trudel, commis aux comptes payables et à la taxation, a obtenu le poste de secrétaire administrative à la gestion du territoire ;

ATTENDU QUE selon la convention collective en vigueur, le poste a été affiché à l'interne, sans aucune candidature, et que par la suite le poste a été affiché à l'externe ;

ATTENDU QUE suite aux candidatures reçues, des entrevues ont eu lieu et que le comité de sélection a choisi Madame Francine Huneault ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Francine Huneault au poste de commis aux comptes payables et à la taxation, classe 2, an 1, selon la convention collective des syndiqués bleus blancs de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 18 février 2008, pour une période d'essai de six (6) mois.

D'adopter la description de tâches, telle que déposée.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Monsieur Jacques Lapensée demande s'il y a un membre du Conseil qui s'occupe de faire des démarches auprès des promoteurs immobiliers afin qu'il y ait des terrains à vendre à prix abordable pour la construction de maisons à prix abordable pour encourager les jeunes familles à venir s'installer à Bromont. Celui-ci s'interroge aussi à savoir si le Conseil a pensé à faire des démarches auprès des autorités concernées relativement au manque de places dans les écoles. Enfin, ce dernier veut s'assurer que le Fonds d'appréciation Davignon ne récompense que les élèves qui ont de bons résultats scolaires.

- Monsieur Côté s'enquiert relativement au dossier de changement de MRC.

- Madame Henriette Messier demande aux membres du Conseil quelles sont les démarches faites par la Ville pour que l'accès à internet haute vitesse soit étendu à la grandeur du territoire.

#### **4 FÉVRIER 2008**

- Madame Claudia Pelletier veut savoir si la Ville va adopter le compostage au niveau résidentiel. Cette dernière fait également des représentations au Conseil concernant la circulation sur la rue Sherbrooke lorsque les résidents veulent aller sur le boulevard de Bromont.

- Monsieur Gosselin souligne son appréciation quant à la réfection du chemin de Gaspé jusqu'à la route Pierre-Laporte, mais émet sa déception quant au tronçon entre la rue Frontenac et le chemin Miltimore.

- Madame Mia Plourde remercie le Conseil pour la patinoire dans le secteur Adamsville et confirme que le Fonds d'appréciation Davignon sert à valoriser les élèves.

- Madame Danielle Mathieu se demande à quoi servent le camion et la pelle en avant de la voie ferrée près de la rue de Gaspé et la rue de Montréal.

- Monsieur Guy Bérard réitère sa demande d'avoir une patinoire extérieur pour les jeunes enfants autres que ceux qui jouent au hockey. Enfin, il s'interroge à savoir si le Comité Consultatif d'Urbanisme avait donné l'autorisation relativement aux abris à paniers du Métro.

**2008-02-082**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE